



## Charte des Règles de Civilité et de Citoyenneté

### Collège – Lycée Marguerite Duras

L'établissement Marguerite Duras est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République : **liberté, égalité, fraternité, laïcité**. La mise en pratique de ces valeurs au sein de l'établissement permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

Pour cela, **chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes.**

La présente charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans l'établissement.

Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

#### **Respecter les règles de la scolarité :**

- ✓ Respecter l'autorité des professeurs ;
- ✓ Respecter les horaires des cours et des activités pour lesquelles un engagement a été pris ;
- ✓ Se présenter avec son carnet de correspondance et le matériel nécessaire ;
- ✓ Faire les travaux demandés par le professeur ;
- ✓ Entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement ;
- ✓ Entrer à l'établissement avec une tenue vestimentaire convenable ;
- ✓ Adopter un langage correct.

#### **Respecter les personnes :**

- ✓ Avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet ;
- ✓ Être attentif aux autres et solidaire des élèves plus vulnérables ;
- ✓ Briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves ;
- ✓ Ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit ;
- ✓ Refuser tout type de violence ou de harcèlement ;
- ✓ Respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité ;
- ✓ Ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement ;

- ✓ Respecter l'interdiction d'utiliser son téléphone portable ;
- ✓ Faciliter et respecter le travail des agents d'entretien ;
- ✓ Respecter les personnes, avoir un comportement correct à l'occasion des sorties scolaires ainsi qu'aux environs immédiats de l'établissement.

**Respecter les biens communs :**

- ✓ Respecter le matériel de l'établissement, ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs ;
- ✓ Garder les locaux et les sanitaires propres ;
- ✓ Ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable ;
- ✓ Respecter les principes d'utilisation des outils informatiques ;
- ✓ Ne pas dégrader les véhicules de transport scolaire.

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans l'établissement, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves. Il permet à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien et lycéen.

Par la mise en pratique de ces règles, chaque membre de la communauté contribue à ce que tous soient heureux d'aller au collège et d'y travailler.

Signature des responsables

Signature de l'élève